



[9]



[10]

[8] Forêt de montagne © Jacques Martin

[9] Petite Tortue sur une tête fleurie d'Arnica des montagnes © Jacques Martin

[10] Randonner sur les sentiers balisés contribue à la sauvegarde de la faune menacée. © Jacques Martin

[11] Goutte de la Savoureuse © Jacques Martin



[11]

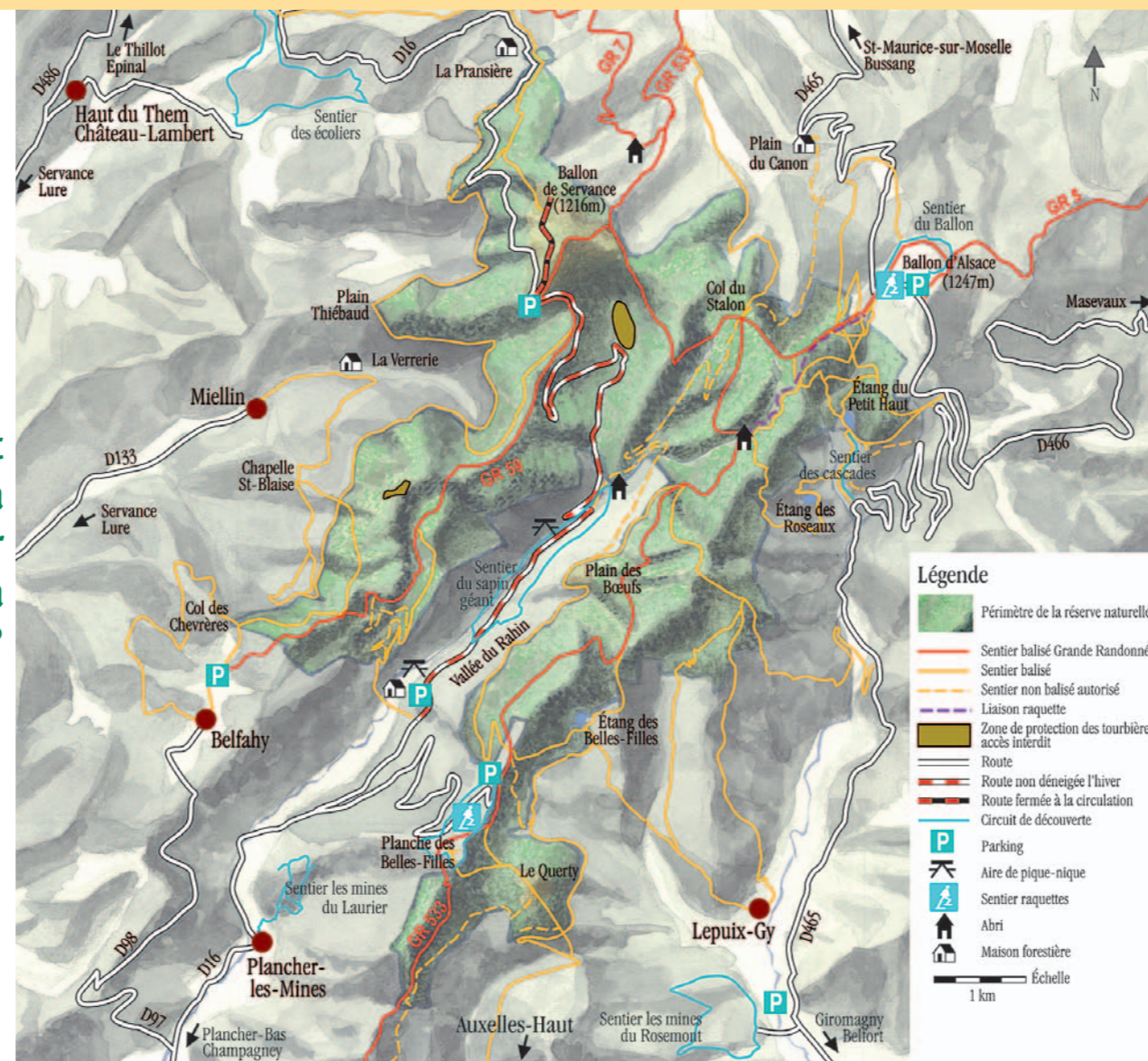


Réserve Naturelle BALLONS COMTOIS



[8]

Comment
cheminer à
l'intérieur
de la
réserve ?



Cette fiche a été financée par le Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables, Direction de la nature et des paysages, réalisée par Réserves Naturelles de France / Maquette : Studio Préférences, Quétegly • Imprimé en France sur papier recyclé • Édition 2007 • Photos de couverture : Vue sur la RN Ballons Comtois © Jacques MARTIN - PNRBV



OFFICE NATIONAL DES FORÊTS
Agence Nord Franche-Comté
3, rue Parmentier - BP14
70201 LURE Cedex
Téléphone : 03 84 30 09 78
Télécopie : 03 84 62 96 19
Courriel : ag.nord-franche-comte@onf.fr

PNR DES BALLONS DES VOSGES
Bureau des Espaces Naturels
2, place des Verriers
68820 WILDENSTEIN
Téléphone : 03 89 82 22 10
Télécopie : 03 89 82 22 19
Courriel : espaces.naturels@parc-ballons-
vosges.fr
www.hautes-vosges.reserves-naturelles.org





[3]



[4]

[1] Panneau d'entrée de la réserve naturelle © Caroline Druesne

[2] Chouette de Tengmalm au nid © Jacques Martin

[3] Scille à deux feuilles © Jacques Martin

[4] Chaume du Ballon de Servance © Jacques Martin

[5] Chamois © Jacques Martin

[6] Arbre mort, source de vie © Jacques Martin

[7] Rousse ou poule de Grand tétas.

© Jacques Martin



[5]



[6]



[7]



[2]

Les réserves naturelles nationales

Les réserves naturelles sont des **territoires protégés**. Créées à l'initiative de l'État et placées sous son autorité, elles sont aujourd'hui plus de 160, réparties sur toute la France. Elles participent activement à la conservation du patrimoine naturel. Les Ballons Comtois ont été classés « Réserve Naturelle Nationale » le 4 juillet 2002. Leurs missions : **protéger, gérer, faire découvrir**.

La Réserve Naturelle des Ballons Comtois

À la confluence de la Lorraine et de la Franche-Comté, au sud des Hautes-Vosges, la Réserve Naturelle des Ballons Comtois protège un **vaste espace montagneux de 2259 hectares**, qui culmine au Ballon de Servance à 1216 mètres d'altitude. Dès la colonisation par l'homme de ce massif granitique modelé par les glaciations, la pauvreté des sols, la richesse minérale du sous-sol et l'essor industriel précoce de la région font de la **forêt** une pièce essentielle de la vie locale. Après une exploitation massive, les forêts ont reconquis l'espace et représentent aujourd'hui 95 % de la superficie du site. La **hêtraie-sapinière** domine. Luzules, Aspérule, Ail des ours et fougères agrémentent le sous-bois, fréquenté par le Chevreuil, la Martre, le Chat sauvage ou le Lynx. Parmi la gent ailée, les

résidents forestiers se nomment Cassenoix moucheté, Chouette de Tengmalm, Gélinotte des bois et Grand tétas.

Les milieux ouverts ne sont pas en reste. Couleurs et senteurs sont l'apanage des **chaumes** ou prairies d'altitude. Liondent, Fenouil des Alpes, Arnica et Grande gentiane y déploient leurs charmes. Le mélange est aussi sonore : aux oreilles du lièvre aux aguets, stridulations des sauterelles et autres criquets et chants époumonés des pipits, alouettes et merles à plastron s'entremêlent.

Au fond de cirques glaciaires ou sur un plateau, les **tourbières** se font plus discrètes. Fragiles, elles abritent tout un cortège d'espèces spécialisées, comme les sphaignes (mousses), la Linaigrette, ou la Rossolis à feuilles rondes. De nombreuses libellules y déposent leurs pontes. Parfois, un sifflement retentit : un chamois revendique son territoire sur l'**éboulis** voisin. Un cri strident lui répond. Fendant l'air, le Faucon pèlerin vous salue...

La quiétude de la faune ou l'affaire de chacun

Randonneur respectueux de la nature, comment puis-je avoir un impact sur la faune sauvage ? Prenons du recul. Depuis la fin du XIX^e siècle, le Massif Vosgien est une destination touristique de renom, qui a développé diverses infrastructures d'accueil du public. Aujourd'hui, par l'existence de nombreu-

ses voies de pénétration (routes, desserte forestière, sentiers) et le succès des activités de loisirs, la fréquentation sur le massif est désormais continue. Les Ballons Comtois ne font pas exception.

L'une des conséquences, peu perceptible, est le **dérangement de la faune**. L'hiver, en particulier, est une saison difficile pour les espèces animales, dont le manque de nourriture et le froid sont le quotidien. Dans ces conditions, réduire au maximum les pertes d'énergie sera la règle à suivre. Ainsi, tout dérangement inopportun, provoqué par exemple par un randonneur qui flâne hors sentier, occasionne des fuites inutiles qui peuvent conduire à la mort des individus. Cette perturbation est d'autant plus préjudiciable pour les espèces gravement menacées comme le Grand tétas.

Carte d'identité

Superficie : 2259 ha 43 a ; altitude : 700 m - 1216 m

Départements : Haute-Saône, Territoire de Belfort, Vosges.

Communes : Plancher-les-Mines, Haut-du-Them - Château-Lambert, Miellin, Auxelles-Haut, Lepuix-Gy, Saint-Maurice-sur-Moselle.

Création : décret ministériel n° 2002-962 du 04 juillet 2002

Schéma d'organisation des fréquentations : arrêté préfectoral D2/R/2005 n°15 du 17 mai 2005.

Réserve Biologique Domaniale de Saint-Antoine : arrêtés interministériels du 27 février 1984 et du 19 juillet 1996.

Un espace fréquenté par tous, préservé par chacun

Quelles activités pouvez-vous pratiquer ?

Randonnées pédestre et équestre, VTT, ski ou raquettes sont autant de possibilités de découvrir la réserve.

Selon quelles modalités ?

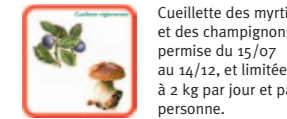
Entre le 15 décembre et le 14 juillet, période d'hivernage, de reproduction et d'élevage pour la faune sauvage, il vous est demandé de **rester sur les sentiers balisés et autorisés**. Vous contribuez ainsi à la sauvegarde des espèces animales sensibles au dérangement.

Seuls les piétons sont admis du 15 juillet au 14 décembre hors des sentiers balisés. Le respect du milieu naturel reste la règle et l'accès aux tourbières de Bravouse et du Rossely, trop fragiles, n'est pas permis.

Comment se repérer sur le terrain ?

Une **signalétique spécifique** vous informe de votre entrée dans la réserve et des secteurs sensibles à ne pas traverser. Ouvrez l'œil !

Quelques règles complémentaires



Cueillette des myrtilles et des champignons permise du 15/07 au 14/12, et limitée à 2 kg par jour et par personne.



[1]

Bonne promenade !